

MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.111.129, un actif net de D : 3.096.785 et un bénéfice de D : 174.954, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 50,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 13,69% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>1 549 550</u>	<u>1 869 391</u>
Actions et droits rattachés		974 164	854 859
Obligations et valeurs assimilées		425 955	876 690
Titres OPCVM		149 431	137 842
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 556 515</u>	<u>945 967</u>
Disponibilités		1 556 515	945 967
Créances d'exploitation		<u>5 064</u>	<u>4 479</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 111 129</u>	<u>2 819 837</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	9 037	8 456
Autres créditeurs divers	6	5 307	3 576
TOTAL PASSIF		<u>14 344</u>	<u>12 032</u>
ACTIF NET			
Capital	7	3 049 776	2 730 604
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	14
Sommes distribuables de l'exercice		47 007	77 187
ACTIF NET		<u>3 096 785</u>	<u>2 807 805</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 111 129</u>	<u>2 819 837</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	67 420	102 799
Dividendes		29 049	59 377
Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 371	43 422
Revenus des placements monétaires	9	20 330	23 581
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		87 750	126 380
Charges de gestion des placements	10	(36 407)	(37 378)
REVENU NET DES PLACEMENTS		51 343	89 002
Autres charges	11	(9 948)	(7 554)
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 395	81 448
Régularisation du résultat d'exploitation		5 612	(4 261)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		47 007	77 187
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 612)	4 261
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(31 396)	(4 987)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		183 876	159 856
Frais de négociation de titres		(18 921)	(19 487)
RESULTAT DE L'EXERCICE		174 954	216 830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Année 2016</u>	<u>Année 2015</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>174 954</u>	<u>216 830</u>
Résultat d'exploitation	41 395	81 448
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31 396)	(4 987)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	183 876	159 856
Frais de négociation de titres	(18 921)	(19 487)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(72 163)</u>	<u>(60 129)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>186 189</u>	<u>(53 605)</u>
Souscriptions		
- Capital	1 195 486	1 345 490
- Régularisation des sommes non distribuables	66 783	61 055
- Régularisation des sommes distribuables	19 365	29 618
Rachats		
- Capital	(1 031 641)	(1 393 663)
- Régularisation des sommes non distribuables	(53 755)	(66 783)
- Régularisation des sommes distribuables	(18 789)	(29 721)
- Droits de sortie	8 740	399
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>288 980</u>	<u>103 096</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 807 805	2 704 709
En fin d'exercice	3 096 785	2 807 805
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	16 249	16 550
En fin d'exercice	17 224	16 249
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>179,795</u>	<u>172,799</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,80%</u>	<u>7,80%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 1.549.550 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		948 937	974 164	31,46%
AMEN BANK	1 000	25 950	24 208	0,78%
ASSAD	31 500	175 730	191 678	6,19%
BH	6 100	95 235	110 398	3,56%
BIAT	700	61 933	62 028	2,00%
BNA	7 455	68 698	67 102	2,17%
CARTHAGE CEMENT	97 500	234 458	199 680	6,45%
EURO CYCLES	2 000	84 947	81 805	2,64%
S.A.H	17 500	201 986	237 265	7,66%
Titres OPCVM		149 514	149 431	4,83%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	710	74 515	74 674	2,41%
MAC CROISSANCE FCP	378	74 999	74 757	2,41%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		421 700	425 955	13,75%
Obligations de sociétés		35 000	36 387	1,17%
Emprunt Amen Bank 2007	500	5 000	5 194	0,17%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	30 000	31 193	1,01%
Bons du trésor assimilables		386 700	389 568	12,58%
BTA 03/2019	300	306 000	312 191	10,08%
BTA 07/2017	75	80 700	77 377	2,50%
TOTAL		1 520 151	1 549 550	50,04%
Pourcentage par rapport au total actifs				49,81%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2015</u>	1 638 896	183 720	46 775	1 869 391	
* <u>Acquisitions de</u> <u>l'exercice</u>					
Actions cotées	2 643 141			2 643 141	
Titres OPCVM	2 824 254			2 824 254	
* <u>Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(2 488 530)			(2 488 530)	185 804
Titres OPCVM	(2 818 110)			(2 818 110)	(1 928)
Annuités Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	
Bons de Trésor Zéro					
Coupon	(264 500)			(264 500)	
* <u>Variation des plus ou</u> <u>moins values latentes</u>					
Actions cotées			(35 305)	(35 305)	
Titres OPCVM			(1 536)	(1 536)	
Bon du trésor assimilables			5 445	5 445	
* <u>Variation des intérêts</u> <u>courus</u>		(169 700)		(169 700)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2016</u>	1 520 151	14 020	15 379	1 549 550	183 876

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 9.037, contre un solde de D : 8.456 au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	8 393	7 865
Rémunération du dépositaire	644	591
Total	<u>9 037</u>	<u>8 456</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.307, contre un solde de D : 3.576 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	166	122
Retenue à la source	87	229
Rémunération du CAC	4 641	3 225
Autres	413	-
Total	<u>5 307</u>	<u>3 576</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	2 730 604
Nombre de parts émises	16 249
Nombre de copropriétaires	33

Souscriptions réalisées

Montant	1 195 486
Nombre de parts émises	7 114
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(1 031 641)
Nombre de parts rachetées	(6 139)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31 396)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	183 876
Régularisation des sommes non distribuables	13 028
Frais de négociation de titres	(18 921)
Droits de sortie	8 740

Capital au 31-12-2016

Montant	3 049 776
Nombre de parts	17 224
Nombre de copropriétaires	27

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 67.420, contre D : 102.799 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	26 620	21 558
des titres OPCVM	2 429	37 819
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	1 572	2 497
intérêts des BTA et BTZC	36 799	40 925
TOTAL	67 420	102 799

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 20.330, contre D : 23.581 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	8 221	8 949
Intérêts des dépôts à vue	12 109	14 632
TOTAL	20 330	23 581

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 36.407, contre un solde de D : 37.378 au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	33 097	33 980
Rémunération du dépositaire	3 310	3 398
Total	36 407	37 378

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 9.948, contre un solde de D : 7.554 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	6 247	3 938
Redevance du CMF	2 805	2 880
Services bancaires et assimilés	111	107
Autres	785	629
Total	9 948	7 554

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,095	7,778	5,368	6,233	5,489
Charges de gestion des placements	(2,114)	(2,300)	(2,061)	(2,451)	(2,490)
Revenus net des placements	2,981	5,477	3,307	3,782	2,999
Autres charges	(0,578)	(0,465)	(0,361)	(0,441)	(0,373)
Résultat d'exploitation (1)	2,403	5,012	2,946	3,341	2,626
Régularisation du résultat d'exploitation	0,326	(0,262)	0,436	(0,465)	(0,352)
Sommes distribuables de l'exercice	2,729	4,750	3,382	2,877	2,274
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1,823)	(0,307)	7,527	(4,678)	(8,743)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,676	9,838	0,319	0,556	6,900
Frais de négociation de titres	(1,099)	(1,199)	(0,533)	(0,707)	(0,759)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	7,754	8,332	6,675	(4,829)	(2,602)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,158	13,344	9,621	(1,488)	0,024
Droits de sortie	0,507	0,025	-	-	0,070
Résultat non distribuable de l'exercice	8,262	8,356	6,675	(4,829)	(2,532)
Régularisation du résultat non distribuable	0,756	(0,353)	(1,211)	0,231	(0,103)
Sommes non distribuables de l'exercice	9,018	8,004	5,464	(4,598)	(2,635)
Distribution de dividendes	4,751	3,382	2,876	2,274	1,935
Valeur liquidative	179,795	172,799	163,427	157,456	161,452
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,20%	1,37%	1,28%	1,54%	1,53%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,28%	0,23%	0,28%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	2,83%	2,11%	1,80%	1,40%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.